

Compte Rendu de la réunion riverains du 29.09.2022

AMENAGEMENT DE LA RUE AurelChazeau de l'Avenue du Général de Gaulle jusqu'à la rue Grailly

◆ Objet : Présentation du projet en phase esquisse	
◆ Personnes concernées <ul style="list-style-type: none">• Elus- C.Joussaume • Ville de Saint-Médard-en-Jalles- C.Perpère• Métropole- N.Gregoire- Edouard Bretin et Lina Singer, de l'agence LS2-Landscapes	• Habitants et riverains (40 personnes)

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Présentation par la métropole et bureau d'études du projet d'aménagement
- Échanges et débats avec les riverains

■ 1) *Présentation du contexte et enjeux*

Introduction par Claude Joussaume, puis rappel par Nadine Grégoire du contexte :

- Concertation règlementaire obligatoire vu le montant des travaux (>1,9 M€)
- Concertation ouverte depuis le 21 septembre 2022
- La présente réunion publique entre dans le cadre de la concertation
- Rappel des objectifs adoptés par le conseil métropolitain (délibération du 7 juillet 2022):
- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- Limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- Créer un itinéraire cyclable en site propre
- Créer un nouveau cheminement pour les piétons côté Ouest (numéros pairs), et rendre accessibles tous les cheminements piétons ainsi que les arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Conserver le caractère boisé , et le conforter en aménageant de nouveaux espaces verts ,en réalisant de nouvelles plantations ,afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir.
- Proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- Equiper la voie d'un réseau d'assainissement pluvial.
- Les préalables à lever avant le démarrage des travaux de voirie sont également indiqués :
- Régularisations et acquisitions foncières
- Travaux d'assainissement pluvial
- Enfouissement des réseaux secs

L'agence LS2-Landscapes présente ensuite les propositions d'aménagement de voirie , qui répondent aux objectifs définis .

De très nombreuses questions sont ensuite posées par les participants, certaines pour que le projet soit mieux détaillé, et d'autres auxquelles il a été répondu dans la mesure du possible. Celles-ci ont été regroupées par thématiques .

▪ 2) Echanges

1 Arrêts de bus :

Un riverain demande pourquoi la rue comporte deux arrêts de bus aussi proches.

Un autre riverain remarque que la nouvelle position d'un arrêt se situe au droit du portillon d'accès à sa propriété et demande qu'il soit légèrement décalé.

Réponses apportées :

Effectivement, dans le sens Nord-Sud, il existe 2 arrêts très proches, ce qui n'est plus justifié .Le projet prévoit de conserver une seule paire d'arrêts :l'arrêt « route de Lacanau » seul sera maintenu. Il est proposé au même emplacement dans le sens Nord-Sud (au niveau du Marché de Picot), dans le sens Sud- Nord il est déplacé vers le Nord (il passe du n° 55 à la parcelle située juste avant le carrefour avec l'allée des iris).

Sa position exacte tiendra compte de la demande du riverain, il est à priori tout à fait possible de le décaler vers le Sud de façon à ce qu'il ne se situe pas au droit du portillon.

2 Vitesses :

Il est demandé s'il est possible de limiter la vitesse à 30 km/h sur tout le linéaire de la rue Aurel Chazeau. Par ailleurs, il est indiqué que le mouvement de tourne à gauche vers le chemin de Mauran est actuellement dangereux à cause des vitesses pratiquées et qu'il serait souhaitable qu'il y ait un ralentisseur à ce niveau.

Réponses apportées :

Le projet prévoit la mise en place de plateaux surélevés sur la rue Aurel Chazeau, régulièrement répartis : l'un au carrefour avec l'allée des iris, un autre au carrefour avec l'allée des acacias, et un dernier au carrefour avec la rue Denigès redressée. Cette répartition doit permettre d'obtenir une vitesse apaisée sur tout l'axe . La vitesse sera limitée à 30 km/h au niveau de chaque plateau, il pourrait être envisagé de limiter à 30 km/h la totalité de la rue Aurel Chazeau, par exemple en zone 30.

Compte tenu du niveau de trafic (environ 3000 véhicules par jour) et de la présence d'une ligne régulière de bus, il n'est pas possible de proposer ici des ralentisseurs de type « dos d'âne ».

Pour le mouvement de tourne à gauche vers le chemin de Mauran, il est souhaitable d'attendre la mise en place des trois plateaux avant d'envisager, après nouvelles mesures de vitesses et si besoin, des coussins à ce niveau .

3 Stationnement :

Il est demandé si le projet prévoit des places de stationnement. Par ailleurs, le risque de stationnement sauvage au droit de la future opération immobilière est évoqué , il est demandé s'il est envisagé de positionner des potelets.

Réponses apportées :

Le projet prévoit des places de stationnement au niveau de la place des ormeaux (5 places prévues), ainsi que rue de Péricot (4 à 5 places). Il n'est pas possible d'en proposer ailleurs du fait du manque d'emprise.

La ville n'envisage pas la pose de potelets sur les trottoirs, et il n'y a pas la place pour des espaces verts entre la chaussée et le trottoir pour dissuader le stationnement sauvage .

Si nécessaire, la police municipale interviendra.

4 Mise en sens unique rue de Péricot :

La mise en sens unique de l'extrémité de la rue de Péricot (depuis la rue du Général de gaulle vers l'allée des iris et) qui a été faite il y a 3 mois environ pour limiter le shunt , est appréciée par les riverains qui sont plutôt satisfaits.

Toutefois il est signalé que le sens interdit n'est pas toujours respecté. Il semblerait que le panneau « sens interdit » soit peu visible (masqué par la végétation) et positionné du mauvais côté . Par ailleurs un double sens cyclable est souhaité.

Réponses apportées :

Il sera demandé son avis au service signalisation de Bordeaux Métropole sur ces deux points . La ville s'engage à dégager la visibilité du panneau en élaguant les branches gênantes

5 Changement du schéma de circulation du quartier

Une riveraine indique que depuis cette mise en sens unique de l'extrémité de la rue de Péricot, il est nécessaire, pour rejoindre le centre ville, d'emprunter la rue Aurel Chazeau vers le Sud, puis la rue Jules Delaube, compte tenu des sens uniques existants. Cela engendre une perte de temps. Elle demande que le schéma de circulation du quartier soit réétudié .

Réponse apportée :

Cette demande sera étudiée si elle est partagée par d'autres riverains_.

A priori la perte de temps est minime.

6 Chemin de Mauran

Un riverain suggère de relier la voie verte qui va être créée rue Aurel Chazeau , à celle existante avenue Léon Blum, en empruntant le chemin de Mauran .

Réponse apportée :

C'est effectivement une très bonne idée, cela a déjà été envisagé par la ville. Toutefois le chemin de Mauran n'appartient pas au domaine public de Bordeaux métropole et il est nécessaire de le classer au préalable avant de pouvoir réaliser les travaux.

La ville a prévu d'organiser une réunion courant 2023 sur ce sujet .

7 Marché de Picot

Le projet entraine la suppression d'une quinzaine de places de stationnement au droit du Marché de Picot , situées sur domaine public . Les représentants du Marché demandent s'il est possible que la parcelle métropolitaine située côté avenue Léon Blum, et qui accueille aujourd'hui du stationnement , leur soit cédée afin qu'ils puissent l'aménager .

Par ailleurs, l'aménagement prévu au carrefour Aurel Chazeau/allée des iris ne permettra plus le retournement de leurs camions de livraison, tel que pratiqué actuellement .

Réponse apportée :

Une réunion spécifique sera organisée avec les représentants du Marché afin d'apporter des solutions à ces problématiques engendrées par ce projet . La cession de la parcelle appartenant à Bordeaux Métropole est une idée à creuser .

8 Opération immobilière en construction

Il est demandé combien de places de stationnement sont prévues dans le Permis de Construire de cette opération . Par ailleurs il est demandé que les travaux de cette opération soient coordonnés avec ceux de la voirie.

Réponses apportées :

Après consultation du PC, le nombre de places prévu est de 111.

Les travaux d'assainissement pluvial, d'enfouissement des réseaux et de voirie permettront l'accès des riverains et des engins de chantier et camions

9 Divers

- Il est demandé quand les travaux d'assainissement pluvial vont démarrer .

Réponse apportée :

Il n'est pas possible d'apporter une réponse à ce stade , l'assainissement pluvial est dépendant du projet de voirie qui sera arrêté.

- Un riverain de la rue Arnaud Denigès indique qu'il manque son accès véhicule sur le plan.

Réponse apportée :

Tous les accès riverains sont conservés, ce point sera vérifié et corrigé.

- Une riveraine évoque le problème des ragondins , nombreux dans le quartier

Réponse apportée :

Le projet n'y changera pas grand-chose . Toutefois le choix de la végétation pourra avoir une incidence sur ce sujet.

- Pourquoi l'allée des iris est-elle en sens unique ?

Réponse apportée :

Cette décision faite suite à une demande des riverains et à une concertation.

- Un riverain de la rue de Péricot s'inquiète du traitement des eaux pluviales, à la limite du projet d'aménagement . Il craint qu'elles ne stagnent à ce niveau et viennent sur son terrain.

Réponse apportée

Ce point sera regardé avec attention .

- Un riverain s'interroge sur le tracé de la chaussée et de la voie verte allée des acacias, qui n'est pas rectiligne

Réponse apportée

Le tracé en courbe est un souhait du concepteur pour apporter une qualité paysagère au projet

-un riverain demande comment accéder à la voie verte rue Aurel Chazeau depuis la rue Péricot .

Réponse apportée

Ce mouvement est prévu, il y aura une percée dans l'espace vert.

- Il est demandé où s'arrête le projet allée des acacias, partie Sud

Réponse apportée

Le projet s'arrête au droit des bornes placées au sol . Tous les accès riverains sont maintenus.

- Un riverain possède un très vieux tilleul sur son terrain, proche du trottoir . Il s'interroge sur l'opportunité de planter des arbres sur le domaine public à ce niveau .

Réponse apportée

A ce stade , les arbres dessinés servent d'illustration de l'espace vert. L'opportunité de planter de véritables arbres à ce niveau sera examinée au stade ultérieur de l'étude.

- Un riverain habitant rue Aurel Chazeau, côté Est, en sortie du virage après la place des ormeaux, fait part des problèmes de visibilité qu'il rencontre aujourd'hui en sortant de chez lui et demande si le projet va améliorer la situation.

Réponse apportée

Le trottoir à ce niveau mesure au mieux 1,40m, le projet prévoit de l'élargir à 1,80m, ce qui va dans le bon sens pour améliorer la visibilité. Par ailleurs la création du plateau surélevé va ralentir les véhicules et améliorer la sécurité .

▪ **3) Suite à donner**

Synthèse de la réunion et des avis émis lors de la concertation réglementaire pour valider l'étude préliminaire puis engagement des phases d'étude AVP, DCE.

Etude hydraulique en cours, programmation des travaux d'assainissement pour le second semestre 2023.

Etude d'enfouissement à engager, travaux à réaliser après l'assainissement fin 2023/début 2024.

Les travaux d'aménagements seront engagés en 2024 une fois les travaux préalables exécutés.